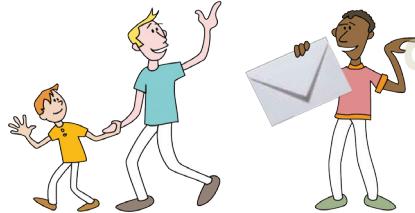


# Optez pour la facilité et gagnez en tranquilité !

Adoptez des moyens de paiement sûrs et simples pour payer votre loyer !



## 1/ Le prélèvement automatique : La formule tranquille : le conseil VOSGELIS !

Pratique et sûr, le prélèvement automatique est la solution la plus simple pour payer votre loyer. Pas d'argent liquide, pas de chèque, pas de déplacement, ni de timbre et enveloppe... Le montant est prélevé tous les mois sur votre compte bancaire, et vous pouvez choisir les dates parmi celles proposées. Incontestablement la formule idéale, remplissez l'autorisation au verso.

## 2/ Le paiement en ligne : La formule tout confort !

Par carte bancaire, 7j/ 7j, 24h /24h, depuis chez vous, Dès que vous le souhaitez, connectez vous au site sécurisé [www.vosgelis.fr](http://www.vosgelis.fr) («espace locataire» - «Paiement en ligne») muni de votre carte bancaire. Suivez les instructions en vous référant à votre avis d'échéance et aux informations notées au paragraphe «Modalités de paiement par carte bancaire sur Internet».

## 3/ Par Tip

Rapide, et sûr, vous avez juste à signer! Détachez le Titre Interbancaire de Paiement qui accompagne votre avis d'échéance. Il vous suffit de le poster à l'aide de l'enveloppe jointe. Un RIB est demandé lors du premier paiement.

## 4/ Par chèque

Remplissez un chèque du montant du loyer à l'ordre de Vosgelis et glissez le dans l'enveloppe avec le TIP non signé. Affranchissez ce courrier et postezez-le à l'adresse figurant sur le TIP.



## 5/ Par virement

Demandez un RIB à votre agence VOSGELIS puis, remplissez une demande de virement permanent dans votre établissement bancaire en faveur de VOSGELIS du montant de votre loyer.

## 6/ Par mandat cash

A titre exceptionnel, VOSGELIS accepte le paiement par mandat cash. Rendez-vous en Agence postale muni de votre avis d'échéance afin d'établir un mandat cash. Vous pouvez prendre contact avec votre agence afin de vous renseigner sur les modalités d'utilisation de ce moyen de paiement.

# Nos agences à votre service...

## Agence d'ÉPINAL

2 Quai André Barbier  
88026 ÉPINAL Cedex  
Tél : 03 29 82 68 50  
Fax : 03 29 64 04 19  
Mail : [epinal@vosgelis.fr](mailto:epinal@vosgelis.fr)

## Agence de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

1, Rue Jean Moulin  
88107 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES  
Tél : 03 29 51 62 00  
Fax : 03 29 56 24 03  
Mail : [saint-die@vosgelis.fr](mailto:saint-die@vosgelis.fr)

## Agence de NEUFCHÂTEAU

11, Rue Jules Ferry  
88300 NEUFCHÂTEAU  
Tél : 03 29 94 17 08  
Fax : 03 29 94 14 72  
Mail : [neufchateau@vosgelis.fr](mailto:neufchateau@vosgelis.fr)

## Agence de REMIREMONT

4, Place de l'Abbaye  
88207 Remiremont Cedex  
Tél : 03 29 23 29 30  
Fax : 03 29 62 09 59  
Mail : [remiremont@vosgelis.fr](mailto:remiremont@vosgelis.fr)

## Agence de MIRECOURT

19, Rue du Val d'Arol  
88501 Mirecourt Cedex  
Tél : 03 29 37 82 11  
Fax : 03 29 37 82 09  
Mail : [mirecourt@vosgelis.fr](mailto:mirecourt@vosgelis.fr)

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

mon compte à effectuer sur ce dérement, si la situation le permet, tous les prélevements les factures ordonnées par Vosgelis; En cas de litige sur un prélevement, je pourrai en a retourner à l'agence dont vous dépendez, pour un prélevement le mois suivant)

J'aurai l'autorisation de faire l'établissement tenue de n

106836  
l'émetteur  
National

## DEMANDE DE PRÉ-ÉVÉNEMENT



# Payer son loyer ?

chez Vosgelis,  
adoptez des moyens  
de paiement  
pratiques ,  
modernes,  
simples ,  
et sûrs

